



DIRECTION COMMUNE

DECISION DG n°010/2025

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA DIRECTION COMMUNE ATTRIBUEE A LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DES RELATIONS AVEC LES USAGERS, DES MARCHES PUBLICS, DES COOPERATIONS, DE LA RECHERCHE ET DE LA PSYCHIATRIE

**Le Directeur de la Direction Commune
du Centre Hospitalier Sud Francilien à Corbeil-Essonnes
et du Centre Hospitalier d'Arpajon**

Vu le code de la santé publique et plus particulièrement son article L.6143-7 relatif aux compétences du directeur d'établissement public de santé ;

Vu le code de la santé publique et plus particulièrement ses articles D.6143-33 à D.6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature consentie par le directeur d'établissement public de santé ;

Vu la convention de Direction Commune signée en date du 18 octobre 2019 entre le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) et le Centre Hospitalier d'Arpajon (CHA) et sa prise d'effet au 1er janvier 2020 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du CNG en date du 06 novembre 2024 nommant **Monsieur François BERARD** en qualité de Directeur de la Direction Commune – Centre Hospitalier Sud Francilien et Centre Hospitalier d'Arpajon à compter du **1^{er} janvier 2025** ;

Vu l'organigramme de la Direction Commune **effectif au 1^{er} janvier 2025** ;

D E C I D E

ARTICLE 1 – OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur François BERARD, Directeur de la Direction Commune – Centre Hospitalier Sud Francilien et Centre Hospitalier d'Arpajon, consentie au profit de la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie.

Elle abroge et remplace les précédentes délégations consenties au profit de la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie et notamment la DECISION DG N°2024/012 du 25 novembre 2024.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur de la Direction Commune peut évoquer toute affaire relevant des matières déléguées. Les délégataires peuvent également soumettre au Directeur de la Direction Commune tout dossier, relevant des domaines pour lesquels il a consenti à la délégation de sa signature, qui nécessiteraient un examen spécifique.

En cas d'absence simultanée des délégataires de la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie, les

services relevant de cette Direction peuvent soumettre une décision urgente à la signature du Directeur de la Direction Commune.

A leur initiative, les délégataires portent à la connaissance du Directeur de la Direction Commune les actes signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient de l'être.

ARTICLE 2 – DELEGATAIRES

- **Madame Mélanie JULLIAN**, Directrice des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie de la Direction Commune – Centre Hospitalier Sud Francilien et Centre Hospitalier d'Arpajon ;
- **Madame Jennifer FROTTIER**, Juriste Responsable des Affaires Juridiques et des Relations avec les usagers du Centre Hospitalier d'Arpajon ;
- **Madame Lucie HOUDOU**, Juriste des affaires juridiques et des relations avec les usagers ;
- **Madame Léa ROUYER**, Juriste des affaires juridiques et des relations avec les usagers ;
- **Monsieur Christophe TRICOIT**, Juriste Responsable des affaires juridiques et des relations avec les usagers du Centre Hospitalier Sud Francilien;
- **Madame Cathy LINXE**, Responsable des marchés publics et de la commande publique
- **Madame Elodie HENRY**, Responsable de l'Unité de Recherche Clinique et des autorisations

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX RELATIONS AVEC LES USAGERS, AUX MARCHES PUBLICS, AUX COOPERATIONS, A LA RECHERCHE, ET A LA PSYCHIATRIE

Madame Mélanie JULLIAN reçoit délégation permanente de signature pour :

- Toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation de la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie, et l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité ;
- Les conventions relatives à la gestion courante, **à l'exception des conventions ayant une incidence financière et/ou stratégiques**
- Les conventions de recherche clinique
- En vue d'assurer la continuité du fonctionnement de la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie ;
 - o Les correspondances courantes, notamment relatives aux réclamations, contentieux, remerciements, demandes de communication de dossiers médicaux
 - o Les actes et les courriers relatifs aux dépôts de plainte, réquisitions judiciaires, saisies de dossiers médicaux,
 - o Les décisions administratives et notamment celles relevant des mesures de soins psychiatriques sans consentement
 - o Les engagements de confidentialité dans le cadre de la recherche
 - o Les engagements de faisabilité dans le cadre de la recherche
 - o Les protocoles de recherche
 - o Les courriers/documents de soumission réglementaire dans le cadre de la recherche
 - o Les formulaires de sollicitation des enveloppes gérées par l'Unité de Recherche Clinique (frais de publication, enveloppe des services, enveloppe Appel à idées innovantes)
- La validation du service fait concernant les avis juridiques auprès de conseils
- Tous les mandats de paiement et titres de recettes émis au titre des comptes dont elle assure la gestion et ce, dans la limite des crédits approuvés.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Mélanie JULLIAN** sans qu'il soit besoin de l'évoquer ou de le justifier, délégation est consentie à :

- **Madame Jennifer FROTTIER**, à l'effet de signer au nom du Directeur de la Direction Commune, dans les mêmes conditions que celles octroyées à **Madame Mélanie JULLIAN** l'ensemble des correspondances courantes notamment relatives aux réclamations, contentieux, remerciements, demandes de communication de dossiers médicaux, les actes et courriers relatifs aux dépôts de plainte, réquisitions judiciaires, saisies de dossiers médicaux,

les décisions administratives notamment celles relevant des mesures de soins psychiatriques sans consentement dans la limite des compétences de la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers,, des Coopérations, et de la Psychiatrie, et à l'exception des marchés publics.

- **Madame Lucie HOUDOU**, à l'effet de signer au nom du Directeur de la Direction Commune, dans les mêmes conditions que celles octroyées à **Madame Mélanie JULLIAN** l'ensemble des correspondances courantes notamment relatives aux réclamations, contentieux, remerciements, demandes de communication de dossiers médicaux, les actes et courriers relatifs aux dépôts de plainte, réquisitions judiciaires, saisies de dossiers médicaux, les décisions administratives notamment celles relevant des mesures de soins psychiatriques sans consentement dans la limite des compétences de la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, , des Coopérations, et de la Psychiatrie, et à l'exception des marchés publics.
- **Madame Léa ROUYER**, à l'effet de signer au nom du Directeur de la Direction Commune, dans les mêmes conditions que celles octroyées à **Madame Mélanie JULLIAN** l'ensemble des correspondances courantes notamment relatives aux réclamations, contentieux, remerciements, demandes de communication de dossiers médicaux, les actes et courriers relatifs aux dépôts de plainte, réquisitions judiciaires, saisies de dossiers médicaux, les décisions administratives notamment celles relevant des mesures de soins psychiatriques sans consentement dans la limite des compétences de la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, , des Coopérations, et de la Psychiatrie, et à l'exception des marchés publics.
- **Monsieur Christophe TRICOIT**, à l'effet de signer au nom du Directeur de la Direction Commune, dans les mêmes conditions que celles octroyées à **Madame Mélanie JULLIAN** l'ensemble des correspondances courantes notamment relatives aux réclamations, contentieux, remerciements, demandes de communication de dossiers médicaux, les actes et courriers relatifs aux dépôts de plainte, réquisitions judiciaires, saisies de dossiers médicaux, les décisions administratives notamment celles relevant des mesures de soins psychiatriques sans consentement dans la limite des compétences de la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, , des Coopérations, et de la Psychiatrie, et à l'exception des marchés publics.
- **Madame Cathy LINXE**, à l'effet de signer au nom du Directeur de la Direction Commune, dans les mêmes conditions que celles octroyées à **Madame Mélanie JULLIAN** l'ensemble des actes élémentaires, décisions administratives et correspondances dans la limite des compétences de la Direction des marchés publics, et à l'exception des marchés publics.
- **Madame Elodie HENRY**, à l'effet de signer au nom du Directeur de la Direction Commune, dans les mêmes conditions que celles octroyées à **Madame Mélanie JULLIAN** l'ensemble des engagements de confidentialité dans le cadre de la recherche, les engagements de faisabilité dans le cadre de la recherche et les correspondances dans la limite des compétences de la Direction de la Recherche Clinique, et des autorisations, et à l'exception des marchés publics.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS EXCLUES DE LA DELEGATION

Sont exclus de la présente délégation de signature, les actes suivants :

- La conclusion de contrats de marché public ;

Sont également exclus de la présente délégation, les courriers échangés avec le Président du Conseil de Surveillance, les élus locaux ou nationaux et les autorités de tutelle.

Toutefois, les réponses urgentes sous forme électronique à des demandes des autorités de tutelle exprimées elles-mêmes sous forme électronique pourront être adressées directement au demandeur par la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie s, après avoir apprécié, sous sa responsabilité,

l'opportunité d'une validation par la Direction de la Direction Commune, laquelle devra systématiquement être destinataire d'une copie des échanges intervenus.

ARTICLE 5 – EFFETS ET PUBLICITE

La présente délégation est notifiée aux délégués et fait l'objet d'une transmission aux directions, pôles et services des Centres Hospitaliers.

Elle sera portée à la connaissance des Conseils de Surveillance des Centres Hospitaliers Sud Francilien et d'Arpajon.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier du Centre Hospitalier Sud Francilien et du Centre Hospitalier d'Arpajon.

Elle sera portée à la connaissance du public par tout moyen, publiée sur le site internet des deux centres hospitaliers et transmise à M. le Préfet de l'Essonne pour publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Elle est applicable au 01 janvier 2025.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 1^{er} janvier 2025

Spécimen des signatures :

Le Directeur de la Direction Commune,

François BERARD



Signatures	
Madame Mélanie JULLIAN Directrice des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie	
Madame Jennifer FROTTIER, Juriste Responsable des Affaires Juridiques et des Relations avec les usagers du Centre Hospitalier d'Arpajon à la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie	
Madame Lucie HOUDOU, Juriste à la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie	
Madame Léa ROUYER, Juriste à la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie	
Monsieur Christophe TRICOIT Juriste Responsable des Affaires Juridiques et des relations usagers du Centre Hospitalier Sud Francilien à la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie	
Madame Cathy LINXE, Responsable des marchés publics et de la commande publique à la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie	
Madame Elodie HENRY, Responsable de l'Unité de Recherche Clinique et des autorisations à la Direction des Affaires Juridiques, des Relations avec les Usagers, des Marchés publics, des Coopérations, de la Recherche et de la Psychiatrie	

